

AGROFORESTERIE ET ARBRES-TÊTARDS

QUAND BIOMASSE RIME AVEC



Programme de plantation

Décembre 2012



AGROFORESTERIE
association française

FONDATION
GOODPLANET

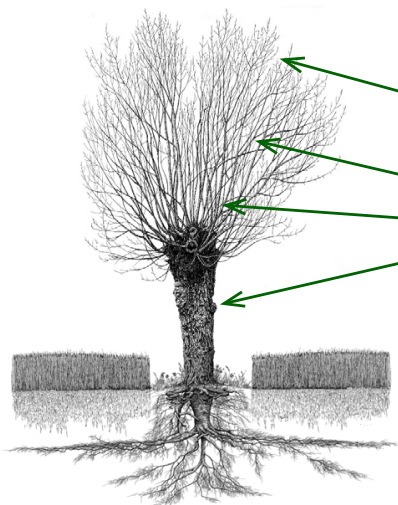
Produire de la biomasse sans renoncer à la vocation agricole

Cultiver des arbres têtards en agroforesterie, c'est **anticiper les besoins en biomasse du futur sans perdre des surfaces dédiées à la production agricole.**

C'est produire plus de biomasse et plus vite en complément des autres éléments paysagers qui contribuent à une meilleure fonctionnalité du territoire : des ripisylves, des haies, des bois, des arbres isolés, en bord de cours d'eau, de parcelles, de voiries.

La trogne en culture, c'est un arbre qui contribue à la fertilité du système et qui gêne peu car taillé régulièrement et formé pour cohabiter avec une autre culture.

La trogne en élevage, c'est un arbre qui fournit de l'ombre et du confort pour les animaux, mais aussi un très bon fourrage pendant l'été, souvent bienvenu lorsque l'herbe vient à manquer.



Une diversité de produits et d'usages

Du fourrage : Récolte des feuilles et des jeunes rameaux.

Du bois fertilité : Bois Raméal Fragmenté (broyat de rameaux verts utilisé comme paillage ou incorporé au sol).

Des fruits : mûres, glands, samares, etc.

Du bois énergie : Bois bûche et plaquettes.

Du bois d'oeuvre : menuiserie, charpente, ébénisterie.

... tout en conservant des services écosystémiques

Des habitats et des ressources alimentaires pour la faune

Un meilleur **stockage et une épuration des eaux**

Un apport de matière organique

Une protection climatique

Des paysages diversifiés et de qualité

Contrairement aux taillis à très courte rotation, la conduite de l'arbre en têtard conserve le tronc et la tête de l'arbre. Après la récolte des branches, on ne repart donc pas de rien et la biodiversité associée aux trognes s'enrichit même dans le temps.

Réguler la répartition de la lumière

En période de forte insolation, l'ombrage des arbres va tempérer les excès climatiques sur la parcelle. Avec une taille régulière des branches, l'ombrage des arbres peut être régulé et contribue à une meilleure répartition de la lumière sur la parcelle cultivée. Cette taille, au delà de la biomasse qu'elle génère, s'accompagne d'un processus de régénération du système racinaire et aérien.

Des principes fondamentaux

Des densités de plantation compatibles avec les productions agricoles :

=> 30 à 80 tiges / ha en grandes cultures.

=> 50 à 150 tiges / ha en élevage.

Des essences locales : Frêne - Chêne - Peuplier - Charme - Hêtre - Saule - Mûrier - Orme - Châtaignier - Erable - Tilleul - etc.

Bille de pied : Généralement de 1,50 à 4 m selon les contextes et les usages.

Fréquence des tailles : Tous les 7 ans en moyenne.

Le programme de plantation - Conditions générales

Objet du programme : Participation au financement de la plantation de parcelles d'arbres têtards. Il s'agit notamment de financer des projets qui ne seraient pas éligibles à la mesure 222 (ou à d'autres dispositifs d'aide) et d'impulser une dynamique autour de projets similaires.

Territoire éligible : France hexagonale

Durée du programme : 1 année à compter du 30 novembre 2012 et jusqu'au 31 décembre 2013.

Qui peut bénéficier du programme : Agriculteurs, particuliers, collectivités, associations, établissements publics (CRPF), organismes consulaires (CA).

Parcelles éligibles : Terrains associés à une production agricole, apicole ou en prairie.

Le projet devra être accompagné par un opérateur de l'arbre champêtre

=> **Une convention d'engagement sera signée** à cet effet entre l'AFAF et l'opérateur accompagnant le projet de plantation.

=> Les opérateurs devront **être adhérents de l'AFAF**.

=> **Un mémento** précisant les techniques de travail du sol et de plantation, ainsi **qu'un document d'engagement** (signé par les 2 parties) précisant les obligations et les interventions à la charge du planteur et celles à la charge de l'opérateur, **sera fourni à chaque planteur**.

Assiette des dépenses prises en charge :

=> **Un bordereau de prix de 17,45 € HT / arbre** a été retenu comme base d'évaluation.

=> **L'AFAF versera une enveloppe correspondant au financement des fournitures et de l'expertise technique, soit 12,25 € HT / arbre** (14,41 € TTC / arbre pour les porteurs de projets non assujettis à la TVA).

=> Le porteur de projet n'aura donc à financer que le coût correspondant aux travaux (travail du sol, plantation, mise en place du paillage et des protections, suivi de la plantation).

Démarche à suivre :

=> **Contactez l'AFAF** pour faire remonter les intentions de projets.

=> **Renseigner une «Fiche Projet»** décrivant les grandes lignes du projet de plantation (localisation, porteur du projet, productions associées, objectif, densité et essences visées, paillis utilisé, etc.)

=> **Instruction du projet par l'AFAF**, pour assurer la qualité des projets qui seront réalisés.

=> Après validation du projet, mise en oeuvre de la plantation et fourniture d'une facture acquittée, **l'AFAF versera au planteur l'enveloppe** correspondant au montant des coûts éligibles.

=> Après plantation, l'AFAF et la Fondation GoodPlanet pourront être amenées à visiter certaines parcelles financées.

Le programme de plantation - Conditions générales

Le projet devra respecter un cahier des charges (lié au bordereau de prix) :

Choix et répartition des arbres par projet

=> **Essences** : Espèces feuillues, adaptées au contexte pédo-climatique et en mélange (au moins 3 espèces différentes avec un maximum **de 60 % pour l'espèce dominante**).

=> **Densité visée** : Entre 30 et 120 arbres / ha

=> **Surfaces privilégiées** : de 1 ha à 5 ha (sauf dérogation)

Matériel végétal et fournitures

=> Utilisation de **jeunes plants forestiers (1 à 2 ans) à racines nues et d'origine locale**

=> Utilisation **d'un matériau de paillage biodégradable** pour chaque arbre

=> Utilisation de **protections individuelles contre le gibier et de tuteurs en bois de qualité**

Travaux en respectant des techniques optimales (voir Mémento)

=> Préparation du sol

=> Implantation préalable d'une bande enherbée sur les futures lignes de plantation d'arbres

=> Plantation des arbres

=> Mise en place des paillis et des protections pour chaque arbre

Suivi

=> Suivi des plantations (regarnis, stabilité des piquets et efficacité des protections, besoin en taille de formation)

=> Remplacement des plants morts pendant 3 années

=> Taille des arbres et entretien de la bande enherbée

